Trimestriel | Janvier 2020 | 8€ | N°ISSN : 2118-2310

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants 36

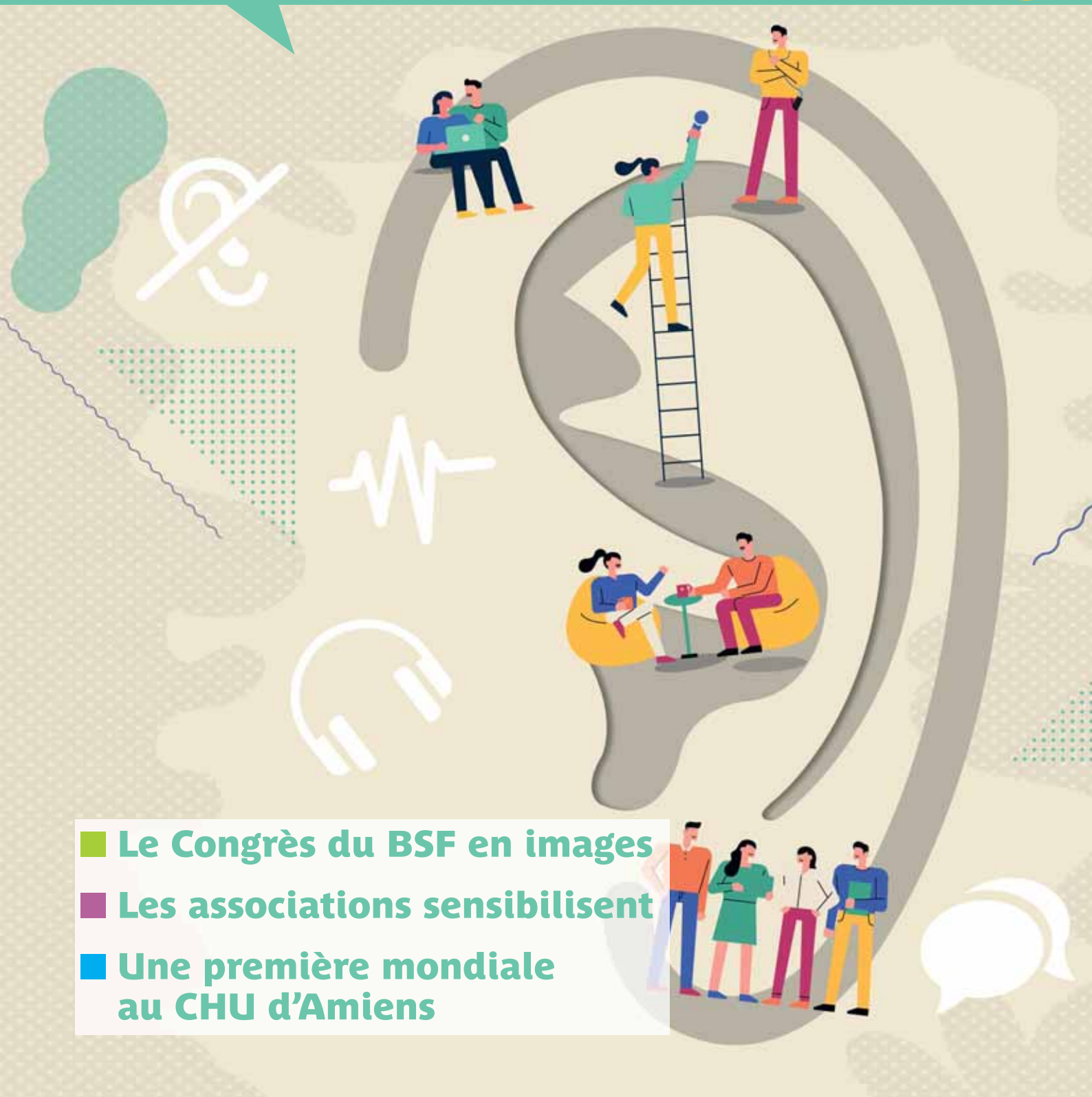

- Le Congrès du BSF en images
- Les associations sensibilisent
- Une première mondiale au CHU d'Amiens

Nos **lecteurs** nous écrivent

Mésaventure à la SNCF

Au printemps dernier, je vais à la gare pour acheter un billet de train. Je demande à l'hôtesse d'accueil un ticket pour un guichet handicapé car je suis malentendante et voudrais bénéficier d'un guichet équipé d'une BIM (Boucle à Induction Magnétique).

L'hôtesse me demande une carte « handicapé » que je n'ai pas. Je lui présente la carte de mon association. Mais, elle me donne un ticket classique. Arrivée au guichet, voyant le logo oreille barrée, je demande à la personne du guichet de l'activer. Cette dernière ne sait pas le faire. Heureusement, un collègue lui explique : simplement appuyer sur un bouton !

En commission d'accessibilité de ma commune, je raconte ma mésaventure et la conseillère déléguée au handicap a écrit à la SNCF.

Voici la lettre qu'elle a reçue. J'espère qu'elle rendra service à bien des malentendants !

SNCF

ARRIVÉE LE
EN MAIRIE DE COURBEVOIE

DIRECTION ADMINISTRATIVE
- 3 SEP. 2019

Le 27/08/2019

Madame,

Vous faites part des difficultés qu'a rencontrées Madame ROBIN à l'agence de la gare de La Défense. Vous souhaitez que vos remarques soient prises en compte afin d'éviter le renouvellement de cette situation.

Je comprends votre demande et suis sincèrement désolée des désagréments qu'a connus Madame Robin.

Je peux vous assurer que SNCF veille à ce que l'ensemble de son personnel accomplisse toujours de manière satisfaisante ses missions d'information et d'assistance et ait une attitude courtoise et bienveillante en toutes circonstances. De même, l'Entreprise est particulièrement sensible aux difficultés de transport et aux attentes des personnes en situation de handicap. Sa volonté est réelle de tout mettre en œuvre pour assurer leur déplacement à bord des trains et faciliter leur accueil et l'assistance nécessaire. C'est pourquoi je transmets votre courrier au service concerné en gare de La Défense afin qu'il en prenne connaissance.

Par ailleurs, chaque témoignage rédigé en la défaveur d'un employé est transmis au Responsable concerné, à qui il appartient de faire le nécessaire pour remédier à la situation et travailler avec son personnel à l'amélioration de la qualité du service.

SNCF vous assure de son écoute pour l'organisation et la réalisation de vos voyages.

Avec toute notre attention,
Nathalie
Votre Service Client TGV INOUI

■ **Anne-Marie Robin Île-de-France**

Bravo pour 6MM

J'envoie un mail à ***6 millions de malentendants*** afin de vous féliciter (tous) pour la qualité des articles parus dans le numéro d'octobre. J'ai vraiment appris beaucoup de choses avec un grand plaisir de lecture. Personnellement, ce magazine me fait un bien fou. Il me galvanise et développe chez moi un optimisme que j'avais presque perdu. Alors, grand merci pour votre travail et la bienveillance que l'on ressent au fil des pages.

■ **Christine**

Comment écrire à 6MM ?

J'avais une question pour le courrier des lecteurs. Seulement comme 13 millions de français, je n'ai pas accès à **surdifrance.org**. Alors à qui dois-je adresser mon courrier ? À force de vouloir tout dématérialiser, bientôt vous allez aussi ne plus éditer votre revue que sur Internet et vous perdrez une part de vos lecteurs. Je vous signale qu'Internet est le plus gros pollueur de la planète !

■ **Jean-Pierre**

Réponse de la rédaction

La Rédaction n'envisage pas d'abandonner le support actuel, elle sait que la plupart de ses lecteurs préfère lire leur magazine sur papier !
*Vous pouvez écrire par courrier postal, à l'une des Associations dont l'adresse figure au dos de notre magazine. Celle la plus proche de votre domicile par exemple. Elle fera suivre à la Rédaction de **6MM**. Sinon, au Bucodes SurdiFrance ou à l'ARDDS.*

Courrier

À propos de l'article « L'avenir des stages de lecture labiale » du ***6MM*** numéro 35, une lectrice stagiaire nous écrit : *Dans votre article, vous mentionnez Jean-Pierre et Vonette comme les initiateurs de ces stages, mais vous oubliez que Reine Guoin en est aussi une des initiatrices ! Elle s'est également investie bénévolement pendant 30 ans. Je pense donc qu'il serait bon de lui rendre l'hommage qu'elle mérite.*

Réponse de la rédaction

Merci à notre interlocutrice de rappeler l'investissement de Reine ! Non, elle n'est pas oubliée ! Cet article ne pouvait citer tous les bénévoles successifs. Mais Reine était dans les pionniers et il est important de le rappeler. Elle mérite l'hommage demandé.

Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

6 millions de malentendants

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Le Congrès du Bucodes Surdifrance 4
- À l'aide ! Mon enfant n'a pas d'oreilles, mais il veut entendre ! 6
- Visite surprise au Conseil d'Administration 7
- Les stages d'été de lecture labiale 2020 8
- Assemblée générale de l'ARDDS Nationale 2020 9

Dossier

- Les associations sensibilisent ! 10
- L'information et la formation en Auvergne 10
- La boîte à outils du Bucodes SurdiFrance 11
- ARDDS38 agit en Isère ! 12
- Sensibilisations à Villeurbanne 14
- À la rencontre des malentendants 15
- Mutualisation des savoir-faire des sections ARDDS 16
- Bulletin d'abonnement 4

Appareillage

- Réforme 100 % santé : ce qui va changer au 1er janvier 2020 17

Santé-Médecine

- Le CERTA d'Île-de-France 19
- Don au Bucodes 20
- Une première mondiale au CHU d'Amiens 21

Témoignage | Reportage

- Olivier, nouvel implanté ! 23

Pratique

- Saisir le Défenseur Des Droits 25
- Fiche B.A.-Ba n°13 : Les structures d'accompagnement et de maintien dans l'emploi 27
- Fiche B.A.-Ba n°14 : La RQTH : Comment ? Pour quoi ? 28
- SURDI Kids : Aimes-tu les jeux de société ? 29

Europe | Internationale

- Un guide pour les chefs d'entreprise 30

Culture

- Sourd et certain Vivien Laplane, autoédition Vivien apprendre à écouter, 2019 31

6 millions de malentendants
est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XXe - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Ce numéro a été tiré à 2500 exemplaires

Directrice de la publication : Frédérique Martini • **Rédactrice en chef :** Aisa Cleyet-Marel • **Rédactrices en chef adjointes :** Anne-Marie Choupin, Maripaule Peysson • **Ont collaboré :** Aisa Cleyet-Marel, Philippe, L'équipe des stages ARDDS, Joanne Annereau, Maryannick Moal, ARDDS 38, ALDSM, Surdi15, Jean-Luc Ginestet, Dominique Dufournet, L'équipe de l'hôpital Sainte-Marie, Dr Klopp-Dutote Nathalie, Pr Lefranc Michel, Pr Vladimir Strunski, Pr Cyril Page, Chantal Vaillant, Rachel Poirier, Yann Griset, Kim Auclair, Maripaule Peysson, Anne-Marie Choupin • **Crédit dessins et photos :** Solène Nicolas, Bucodes SurdiFrance, Delphine Jaullié, Christophe Dhéry, ARDDS, Malentendants 63, ARDDS 38, ALDSM, Surdi15, DD, Hôpital Sainte-Marie, CHU d'Amiens, Chantal Vaillant, Rachel Poirier, Aisa Cleyet-Marel. • **Couverture :** Ellllsa • **Mise en page et impression :** Ouaf ! Ouaf ! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net • **Commission paritaire :** 0621 G 84996 • **ISSN :** 2118-2310

Éditorial

Ensemble **pour mieux (s') entendre**

« **Mal entendre ne doit pas être une fatalité !** » écrivait le président du Bucodes SurdiFrance, Yann Griset, dans l'édito de la brochure du congrès national qui s'est tenu le 18 et 19 octobre à Paris. Au cours de ces deux jours, les nombreux congressistes ont découvert les ressources existantes mais également les compléments qui peuvent être mis en place une fois appareillés, pour que l'appareillage ne soit pas le seul moyen de compenser la perte auditive.

L'ARDDS Île-de-France et Bucodes SurdiFrance ont organisé ces journées d'information également comme un moment de partage. De nombreuses mini-conférences, de stands et des tables rondes ont favorisé les échanges avec les professionnels et avec les autres malentendants. La pairaidance - l'échange et l'entraide entre pairs - est un mot nouveau que nous avons retenu et que nous développerons dans un prochain numéro. Dominique Dufournet et Solène Nicolas qui se sont particulièrement investis dans ce congrès ont quitté le Bucodes SurdiFrance pour aller vers d'autres horizons. Nous les remercions pour leur forte implication au sein du Bucodes SurdiFrance et à ***6 millions de malentendants***, ces dernières années.

Le dossier de ce numéro de janvier est consacré aux actions de sensibilisation et d'information des associations avec des exemples vécus sur le terrain. Un guide québécois afin de sensibiliser également les entreprises aux besoins des travailleurs en situation de handicap est tout à fait transposable en France.

La loi 100 % santé entre progressivement en vigueur et va diminuer, voire effacer le reste à charge ; avec notre éclairage vous verrez ce qui va changer dès le 1er janvier 2020.

Toute l'équipe de ***6 millions de malentendants*** remercie nos lecteurs, nos correspondants et nos rédacteurs - de plus en plus nombreux ! - pour leur fidélité et leurs encouragements.

Nous vous souhaitons une excellente année 2020 emplie de projets afin de réaliser notre objectif associatif : « ***Ensemble pour mieux (s') entendre !*** ».

6 millions de malentendants organise un nouveau concours pour le numéro de l'été. Nous faisons cette année, appel aux talents d'illustrateurs de nos lecteurs. Des précisions seront apportées dans le numéro 37.

La rédaction

Dans le dossier du n°37, il sera question de **Pairaidance : le retour sur le congrès d'octobre**.
Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

Le Congrès du Bucodes Surdifrance

Ces deux journées parisiennes des 18 et 19 octobre dernier, ont été denses. La succession de mini-conférences le vendredi après-midi a permis un bon rappel sur de nombreux sujets, chacun étant libre de picorer des informations selon les thématiques qui l'intéressait. Des rendez-vous avec des bénévoles d'associations, permettaient aux visiteurs de poser des questions personnelles. Les tables rondes du samedi feront l'objet de plusieurs articles du numéro d'avril.

Les organisateurs du Congrès : Dominique Dufournet, Solène Nicolas, Maud Gerdil, et une élève orthophoniste représentant l'association GEPETO.

L'équipe de l'association GEPETO, les élèves orthophoniste d'Amiens

La journée du vendredi était organisée par la section Île-de-France de l'ARDDS, sous la conduite de Maud Gerdil, accompagnée par les élèves orthophonistes de l'école d'Amiens, de l'association GEPETO*. Les stands ont complété les découvertes ou confirmé les entreprises bien engagées au service des personnes malentendantes.

Les stands étaient présents les deux jours

En marge du Congrès, nous avons pu admirer l'exposition « *Tes yeux sur mes oreilles* » préparée par l'association Droit Pluriel.

Une série de posters montre des visages, cheveux dégagés sur des oreilles appareillées, prothèses auditives ou implants cochléaires ! Objectif : ne plus en avoir honte et exposer sa surdité !

Ouverture du Congrès par le président Yann Griset

Lors de la journée du samedi, après l'ouverture du Congrès par le président Yann Griset, trois tables rondes étaient au programme du congrès, animées avec brio par Nicolas Hervé, vice président du Bucodes SurdiFrance.

La première table ronde, *« Les besoins en matière d'équipement, d'accessibilité et d'accompagnement »*.

L'intervention de l'équipe de Sainte-Marie est développée pages 19 et 20.

La clôture du Congrès a été faite par Anne-Sarah Kerduto de Droit Pluriel qui a fortement insisté :
« On ne peut pas se sentir inférieur. On accepte la surdité. Je veux bien accepter la surdité. Je suis malentendante. Je suis sourde. Je n'ai plus de problèmes avec cela, mais je ne suis pas inférieure. Pour cela, il faut voir des gens appareillés. Quand on va chez l'audioprothésiste, ils nous disent "ne vous inquiétez pas, cela ne se verra pas."

Nicolas Hervé écoute Anne-Sarah Kerduto

Au contraire, il faut que cela se voie. Nous avons un gros travail de coming out, de montrer la surdité.

C'est ce que l'on fait avec l'exposition, qui montre des visages, des femmes, des enfants qui sont appareillés, des gens qui sont implantés ! Nous n'avons pas honte de ce que l'on est. Dans ces rencontres (comme celles-ci), on peut échanger là-dessus, se construire ensemble, sortir de cette invisibilité. »

C'est toujours porteur de se retrouver, les rencontres et débats donnent de l'énergie pour la redistribuer au sein des associations locales.

La Rédaction

Clôture du Congrès

**GEPETO l'association des élèves orthophonistes d'Amiens :*
https://assogepeto.wordpress.com/

À l'aide ! Mon enfant n'a **pas d'oreilles, mais il veut entendre !**

L'association Surdi 34 est intervenue efficacement pour l'obtention du remboursement d'un système BAHA, prothèse auditive à ancrage osseux.

Tout a commencé par un mail que le régleur du CHU de Montpellier m'a envoyé pour me demander d'aider la famille d'un de nos adhérents, le petit Lény, quatre ans, qui est atteint d'aplasie d'oreille. Sans pavillon, sans conduit, il ne peut entendre qu'avec le système BAHA (par conduction osseuse). Or cet appareillage est très mal remboursé par la Sécurité sociale et la famille se trouve en grosses difficultés financières.

Sur les conseils de l'audioprothésiste qui suit également cet enfant, Delphine, la maman, prend également contact avec moi. Elle explique tout ce qu'elle a déjà entrepris pour obtenir un meilleur remboursement : une rencontre avec le député, un dossier à la MDPH et surtout la constitution d'un groupe Facebook de parents d'enfants atteints d'aplasie d'oreille. Le dossier n'avance pas !

Je me documente soigneusement sur le BAHA et tous les droits auxquels la famille pourrait prétendre, mais je constate que tous les recours tentés n'ont pas abouti.

L'action associative paie !

Le Bucodes SurdiFrance nous avait conseillé d'aller voir notre député pour le sensibiliser aux problèmes des malentendants. Delphine avait déjà rencontré M Eliaou, député de l'Hérault, et il s'était montré sensible. Je prends donc rendez-vous avec lui et je mise sur le fait qu'en tant que médecin, il saurait trouver les mots pour interpeller la ministre de la Santé.

Quelque temps après, le député m'envoie un mail en me confirmant que la question a bien été posée.

Nous cherchons à sensibiliser les professionnels et les administrations aux problèmes des enfants atteints d'aplasie. Surdi 34 avec l'audioprothésiste réussissent à convaincre Cochlear de prêter gracieusement un appareil BAHA pendant un an. La MDPH fait également un effort financier exceptionnel, suite à l'intervention d'un membre du bureau de Surdi 34 qui siège

à la CDAPH. Lény peut entendre mais la solution n'est que temporaire car le BAHA devra être renouvelé tous les trois ou quatre ans.

Fin octobre 2019, nous apprenons la bonne nouvelle : les appareils à conduction osseuse (BAHA et PONTO) seront dorénavant remboursés à 100 % comme les implants cochléaires.

La persévérance des parents de Lény, l'aide du député M. Eliaou, le travail de fourmi de Surdi 34 ont porté leurs fruits.

L'action associative paie !

Aisa Cleyet-Marel

Visite surprise au Conseil d'Administration

Je me suis fait petit oiseau et me suis perché sur une branche de cet arbuste qui donne sur les fenêtres de la Maison des Associations du XXe arrondissement de Paris. Je sifflais joyeusement en cette belle journée automnale quand mon attention fut attirée par ce qui se passait de l'autre côté de ces fenêtres.

C'était une salle de réunion de taille moyenne, au milieu de laquelle siégeait une assemblée d'une vingtaine de personnes, naturellement assises les unes à côté des autres, autour des tables regroupées au centre de cette pièce. Mais ce qui m'a intrigué, c'était ce micro qui passait de main en main, visiblement à chaque fois que quelqu'un avait quelque chose à dire aux autres. Pourquoi donc un micro dans une salle de dimension tout de même assez modeste, et pour un faible nombre de participants ? Et puis, ils sont suffisamment proches les uns des autres pour se parler sans cet outil, pensais-je alors. Les fenêtres étant fermées, je n'entendais pas ce qui se disait, mais curieusement je voyais s'inscrire, sur un grand écran éclairé, des phrases, au fur et à mesure que le détenteur du micro parlait, régulièrement précédées d'un prénom chaque fois que le micro changeait de main. Je suis petit oiseau et ne lis pas encore très bien sur les lèvres. Il me semblait cependant que les mots que je voyais se dérouler en caractères noirs sur le fond blanc de l'écran correspondaient à ceux qui étaient prononcés par celui qui tenait le micro. Mais pourquoi donc ont-ils besoin d'écrire ce qui se dit ? Ils ont la comprenette difficile ou quoi ? Qu'il leur faille lire ce qu'ils sont en train d'écouter, c'est tout de même curieux ! Je remarquai aussi que certains d'entre eux avaient le regard fixé sur l'interlocuteur en cours, non pas dans ses yeux, mais plutôt un peu plus bas, systématiquement, comme s'il était attiré par ses lèvres.

> ***Qu'il leur faille lire ce qu'ils sont en train d'écouter, c'est tout de même curieux !***

C'était un spectacle vraiment bizarre qu'il me fallait comprendre. Alors, du bec, j'ai frappé au carreau. Mais personne ne m'a répondu, personne n'est venu m'ouvrir non plus. J'ai donc frappé de plus en plus fort, au risque de le casser, mais personne ne semblait m'entendre. *Mais ma parole, ils sont sourds là-d'dans !* me suis-je exclamé, quand l'un des participants qui me faisait face a tourné la tête vers moi, m'a regardé, a marqué son étonnement à me voir m'agiter ainsi du bec et sur ma branche. Alors il a prévenu les autres en faisant plein de larges gestes avec ses bras en me montrant, et tous m'ont enfin vu. Celle qui tenait à ce moment le micro le posa, s'approcha de la fenêtre, l'ouvrit et me demanda gentiment ce que je voulais. En fait, je ne le savais pas vraiment, intrigué que j'étais par l'ambiance sereine et calme qui régnait dans l'espace. Je suis passé par-dessus sa tête en voletant, suis entré dans la pièce en les saluant d'un cui-cui, mais ils n'ont pas eu l'air de m'entendre. J'ai chanté un peu plus fort, sûr de l'effet que produit ordinairement mon chant, mais ce fut le bide. Vexé, je me suis posé au milieu de la table, devant le micro et là, j'ai repris mon souffle, et j'ai chanté encore plus fort, de ma plus belle voix : ce fut le miracle ! Tous les visages sérieux de la minute précédente se détendirent et me sourirent. Alors je compris que ce micro était une sorte d'oreille collective, parce que tous ont réagi en même temps à ma voix que je sais mélodieuse. Ils ne pouvaient pas ne pas m'entendre, à moins que… Eh oui, je venais de saisir la situation.

Avant de les laisser replonger dans leurs questions du jour, je leur ai offert une autre sérénade, pensant que ça les distrairait un instant. Ce fut une belle rencontre où je fus très bien accueilli. Je ressortis avant que la fenêtre ne se referme et regrettai aussitôt de ne pas être resté avec mes hôtes du jour, parce que, dehors, je fus assourdi par les bruits de la rue.

Pour le petit oiseau : Philippe

Les stages d'été
de lecture labiale 2020

Comme tous les ans, l'ARDDS organise, en août 2020, à Créhen (Côte d'Armor 22), deux stages de formation et d'entraînement à la lecture labiale d'une semaine chacun. Comme pour toute activité, l'adhésion à l'association est obligatoire.

Dates

Semaine 1 : du dimanche 16 au dimanche 23 août.
Semaine 2 : du lundi 24 au lundi 31 août.

Lieu

Maison d'accueil La Divine Providence - 11, rue Guy Homery - 22130 Crehen

Programme

Les matinées (samedi et dimanche compris) sont consacrées à la théorie et la pratique de la lecture labiale avec des orthophonistes diplômés d'État.
Les après-midis et les soirées se déroulent autour d'échanges et des retours d'expériences entre stagiaires et orthophonistes. Des activités adaptées et des conférences sont proposées.

Hébergement

Il se fait en pension complète en chambre simple ou double.
Si vous souhaitez vous inscrire au stage sans hébergement ni excursions, veuillez nous consulter à : *stages-lecture-labiale@ardds.org*.

Tarifs (par semaine)

- **Pour les personnes en activité,** ces stages peuvent être effectués dans le cadre de la formation professionnelle continue : montant **975 €**.

- **Pour les autres,**
  forfait formation + hébergement + activités
  - chambre individuelle tout confort : montant **630 €**
  - chambre double tout confort : montant **590 €**
  - chambre lavabo (WC et douche proche dans le couloir) : montant **560 €**

En raison du nombre limité de places et de la nécessité de réserver au plus tôt, nous vous conseillons d'envoyer très vite votre bulletin d'inscription en indiquant la session souhaitée.

En cas de désistement, les personnes inscrites ne pourront obtenir le remboursement des sommes versées qu'en cas de force majeure ou bien si un remplaçant a été trouvé.

L'équipe des stages

Assemblée générale de l'ARDDS Nationale 2020

L'Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds tient son assemblée générale ordinaire le samedi 21 mars 2020 de 14h à 17h.

La réunion se tiendra au **75, rue Alexandre Dumas - 75020 - PARIS** (métro Dumas).

L'accessibilité sera assurée par une boucle d'induction magnétique et la transcription écrite instantanée.

Tous les adhérents sont invités à participer à la discussion et au vote des rapports 2019 et des projets 2020. Chaque adhérent recevra par courrier postal ou électronique, tous les rapports, en temps utile.

Le conseil d'administration de l'ARDDS

Permanence téléphonique de la section ARDDS Île-de-France

En décembre 2018, l'ARDDS IDF a décidé de proposer des permanences téléphoniques. Les malentendants n'ayant pas accès à Internet peuvent poser leurs questions.

Jean, le bénévole responsable de la permanence, leur répond directement s'il connait la réponse. Sinon il les renvoie vers un interlocuteur susceptible de le faire.
Au bout d'une année de fonctionnement, le bilan est encourageant : 126 appels sur onze mois.

Les interlocuteurs et le bénévole sont satisfaits de ce nouveau service.

Permanence du lundi au vendredi au 06 87 61 39 51

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription aux stages de lecture labiale ARDDS 2020

Maison d'accueil La Divine Providence - 11, rue Guy Homery - 22130 Crehen

Demande à retourner à : ARDDS, Inscription sessions de lecture labiale, Bernadette Charlaine – Le Bouix – 15200 Salins, accompagnée d'un chèque de réservation de 300 € à l'ordre de ARDDS. Les personnes non adhérentes à l'ARDDS joindront un chèque d'adhésion de 32 € (avec l'abonnement à ***6MM***) ou de 17 € (sans abonnement). Pour toute information complémentaire, s'adresser à **stages-lecture-labiale@ardds.org**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Port. : ..... Mail : .....

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| Profession : .....

Personne à contacter en cas de besoin. Nom : ..... Tél. : .....

Vous choisissez : ❏ Semaine 1 ❏ Semaine 2

❏ Chambre individuelle ❏ Chambre double à 2 lits ❏ Chambre avec lavabo

Éventuellement, nom du colocataire si chambre double : .....

Avez-vous déjà suivi des séances de lecture labiale ? ❏ Oui ❏ Non

Avec la méthode Jeanne Garric ? ❏ Oui ❏ Non ❏ Je ne sais pas

Groupe de niveau de lecture labiale souhaité (cochez 1 seul choix). Pour le descriptif, s'adresser à ***stageardds@gmail.com***

❏ Groupe d'initiation à la méthode Jeanne Garric ❏ Groupe perfectionnement 1 ❏ Groupe perfectionnement 2

❏ Groupes approfondissements 1 & 2 ❏ Groupe actualisation des connaissances de la méthode Garric(*)

(*) Ce groupe ne sera proposé que s'il y a un nombre suffisant de participants

Les associations **sensibilisent !**

Ce dossier « Nos actions de sensibilisation et d'information en associations » a pour objectif de mettre en commun les actions des unes et des autres, partout sur le territoire !

L'intérêt de notre réseau est de pouvoir échanger sur nos pratiques locales. Il est nécessaire de faire régulièrement le point pour enrichir la pratique de chacun, donner des idées mais aussi des moyens, aux associations et sections qui ne se sont pas encore lancées. Bien des témoignages ont déjà été publiés dans les numéros précédents !

Ce dossier de début d'année rassemble des articles de fond et des expériences locales concrètes. Vous pourrez interroger directement les auteurs des articles et leurs associations, dont les références sont en dernière page.

L'information et la formation en Auvergne

La section ARDDS 63, a organisé six réunions au cours de l'année 2018 - 2019 (de novembre 2018 à novembre 2019), dont le thème est : Baisse de l'audition : quelles solutions ?

Elle a bénéficié d'un partenariat avec les CLIC du Puy-de-Dôme, les Centres Locaux d'Information et de Coordination en gérontologie - dont le but est d'informer et aider les personnes retraitées, âgées ou en situation de handicap et d'une subvention de deux caisses de retraite complémentaire.
L'objectif de ces réunions est d'informer, promouvoir la prévention, le dépistage et la prise en charge rapide et efficace des déficiences auditives.
Ces réunions ont pour contenu :

- Le fonctionnement de l'audition
- Les surdités : causes et conséquences + le parcours du malentendant
- Les solutions : appareillage + lecture labiale + suppléance mentale + stratégies…

Et pour l'entourage :

- Comment parler à un malentendant ?
- Le parcours de soins, les droits, les aides.

Deux outils élaborés par le Bucodes Surdifrance ont été utilisés :

- Le référentiel de formation pour construire le PowerPoint
- Le livret « ***Bien s'équiper en appareils auditifs*** » à distribuer. Ce dernier est complété du « complément 2019 » et d'une fiche donnant les informations utiles localement.

A chaque réunion, un audioprothésiste était présent et pouvait répondre aux questions techniques et proposer un premier bilan auditif.
Par ailleurs, une formation auprès des guides de l'Aventure Michelin, site labellisé Tourisme et Handicap a été animée en janvier 2019.

Un autre moyen de sensibilisation a aussi été mis en place depuis septembre 2019 : l'élaboration et la diffusion par courrier électronique d'un bulletin d'informations, bimestriel, à orientation médicale, chirurgicale, paramédicale, associative, destiné aux malentendants, mais aussi aux professionnels, aux institutions, aux élus, aux associations et organismes liés de près ou de loin à la perte d'audition. Il a pour but de sensibiliser au handicap de la perte auditive, de promouvoir le dépistage précoce, la prévention et d'informer sur toutes les solutions possibles en face de cette atteinte.

■ **Johanne Annereau pour la section 63**

La boîte à outils du Bucodes SurdiFrance

Vous êtes membre d'une association du Bucodes SurdiFrance, connaissez-vous la boîte à outils partagée ?

Au Bucodes SurdiFrance, il existe une boîte à outils qui mutualise les ressources et fiches pratiques collectées depuis quelques années par des membres actifs du Bucodes SurdiFrance et fournies par les associations de notre réseau. Certaines ont été partagées un jour par mail, nous avons voulu les mettre à disposition des associations dans un endroit bien identifié.
Il s'agit de thématiques liées aux activités de nos associations à nos centres d'intérêts partagés. Nous vous développons dans cet article deux thématiques mais il en existe plein d'autres selon vos besoins, voici quelques-unes qui sont accessibles à ce jour :

- Abonnements ***6 millions de malentendants***
- Accessibilité accueil administration argumentaire et ressources
- Accessibilité commerces - MEMO
- Accessibilité Festivals-fêtes - MEMO
- Animer des échanges
- Animer un stand sur un forum un salon
- Animer une assemblée générale
- Dons aux associations
- Emplois partagés
- Faire un communiqué de presse
- Guide du bénévolat
- Organiser l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance
- Partages d'expériences Associatives
- Prendre en main la Dropbox
- Réseaux sociaux
- Solliciter le dispositif local d'accompagnement
- Utiliser les listes de diffusion du Bucodes SurdiFrance.

Prenons le dossier **Accessibilité Festivals – fêtes-MEMO** - Vous y trouverez un MEMO qui vous aidera lorsque votre association sera sollicitée pour l'accessibilité de grands événements. C'est Oreille et Vie qui l'a construit grâce à son expertise sur les fêtes interceltiques qui ont lieu tous les ans à Lorient au mois d'août. Avec un argumentaire bien construit, on est pris au sérieux ! Profitons donc de cette ressource.
Autre exemple le dossier **Animer un stand sur un forum un salon**, vous y trouverez de la ressource vous permettant de faire évoluer vos pratiques par exemple : *comment faire des frises participatives ? Comment attirer les personnes vers notre stand ?*
Il est proposé un outil pour concevoir des petites boules colorées dans lesquelles se cachent des questions qui permettent de lancer une conversation. Ce ne pas évident pour tout le monde d'aller au-devant des inconnus même pour faire de la sensibilisation ou de la prévention. L'outil proposé, avec toute une série de questions à sélectionner au choix, peut répondre à certaines personnes.

Par ailleurs, pour ceux qui les ont testées, on voit toujours des gens curieux s'approcher des stands ! c'est un outil déposé par l'association Keditu.

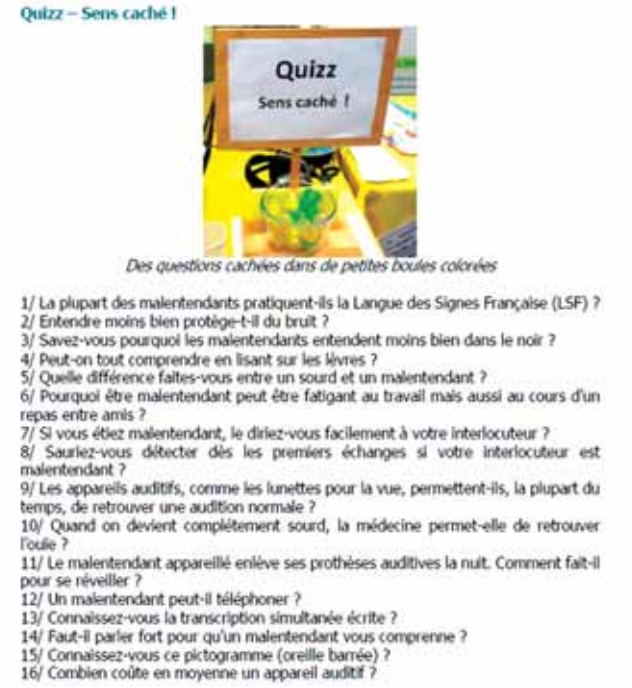

Vous avez vous-même dans votre association des ressources à partager ? Vous avez des compléments à proposer, des coquilles repérées ? Nous avons encore beaucoup d'outils à construire et à mutualiser, envoyez un message à : *contact@surdifrance.org*, un membre se chargera de votre demande.

Comment avoir accès à la boîte à outils ?

Les ressources ne sont pas en ligne et chaque association a reçu des informations pour accéder aux ressources. Rapprochez-vous de votre association pour obtenir le lien qui ouvre cette boîte.
Par ailleurs : le lien permet d'accéder à la boîte à outils mais aussi à tous les kits diffusés depuis des années, à toutes les fiches pratiques des numéros ***6 millions de malentendants*** qui sont à découper dans la revue. Vous trouverez d'ici peu un dossier sur le congrès d'octobre dernier. C'est bientôt les élections municipales, vous trouverez dans un kit des argumentaires pour demander de l'accessibilité pour les débats. Il existe des groupes de travail au Bucodes Surdifrance, leurs travaux sont déposés ici, par exemple le compte rendu de l'atelier « **résoudre des problèmes associatifs** » qui a eu à Lyon en 2017.

■ **Maryannick Moal, Association Surd'Iroise**

ARDDS38 agit **en Isère !**

La section ARDDS de l'Isère mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation auprès de différents publics, que ce soient des stands d'information, des conférences-débats tout public, des sensibilisations en entreprise, des séquences d'animation pour des jeunes ou pour un public plus familial.

Le cœur de ces interventions est constitué par la présence de personnes malentendantes. Rien ne peut remplacer la force des témoignages pour toucher le public, averti ou non, jeune et moins jeune.
Mais prendre la parole en public (dans un environnement parfois bruyant et sur un temps relativement long) demande un effort qui va être source de fatigue. Il faut donc être plusieurs, idéalement deux-trois personnes pour un atelier et pouvoir renouveler l'équipe par tranche de deux heures. La co-présence de personnes entendantes, au fait des questions de la malentendance, va être un moyen de diminuer cette fatigue.

Stand d'informations

Un peu d'espace, une ou deux tables, quelques chaises, trois ou quatre grilles et si possible un accès internet sont la base d'un stand.
Nous présentons :

- des exemplaires de ***6MM***
- de la documentation du Bucodes **https://surdifrance.org/nos-actions/documentation** : « J'entends mal, quelles solutions ? » ; « Parler à une personne malentendante » etc.
- le kit d'information (gratuit) de l'Association Journée Nationale de l'Audition (**https://www.journee-audition.org/pdf/bulletin-association.pdf**) avec affiches, dépliants et bouchons d'oreille.
- des posters selon les besoins (fonctionnement de l'oreille, acouphènes, niveaux de bruit etc.) : certains sont téléchargeables sur notre site : **malentendant38.org** *« La surdité, un handicap invisible »* ou le quizz *« Non, mais allô…, tu m'entends ?! »*. À imprimer en format A3 et à plastifier.
- des documents sur le 114 à demander gratuitement sur : **https://www.info.urgence114.fr/documentations-et-ressources/**
- quelques tableaux humoristiques à partir des dessins de Dominique Dufournet (avec son autorisation) publiés régulièrement dans ***6MM***.

> ***Chacun peut être acteur d'une meilleure communication avec les personnes malentendantes***

À partir de ces divers documents, des échanges peuvent facilement s'engager avec le public. Sans oublier, sur ordinateur la présentation de notre site internet **https://malentendant38.org** qui permet de faire connaître notre section.

Conférence-débat sur la surdité

À l'aide d'une présentation sur ordinateur, des informations seront apportées sur les caractéristiques du son ; les statistiques de surdité (cf. l'enquête « Handicap-Santé » **https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dt131-etudes_et_recherches.pdf**) ; l'oreille avec exemples d'audiogrammes ; l'hyperacousie et les acouphènes ; le rôle des prothèses auditives et de l'implant cochléaire ; la prévention en milieu professionnel et auprès des jeunes (thèmes à adapter selon le public).
Plusieurs sites sérieux délivrent des informations textuelles et des images permettant de créer un support de présentation Powerpoint adapté.
Par exemple : **http://www.cochlea.org** ; **http://www.surdi.info** ; **https://www.oreillemudry.ch** ; **https://www.hear-it.org** ; **http://www.inrs.fr/risques/bruit/effets-sante.html**
Ces apports de connaissances sont d'autant plus efficaces qu'ils seront complétés de témoignages de personnes malentendantes, en direct ou en vidéo (**https://malentendant38.org/2018/09/04/rencontre-fac-2018/**).

Sensibilisation en entreprise

Outre les stands d'information et la conférence-débat, il est possible de proposer des *ateliers de mise en situation en petits groupes* (quatre-cinq personnes). On peut faire porter des bouchons d'oreille en mousse et un casque aux salariés lors d'un petit échange sous forme de questions-réponses en variant l'articulation (débit plus ou moins rapide, mouvements de lèvres réduits ou amplifiés, vue complète ou avec la main devant la bouche, de face, de profil ou de dos, sans oublier l'éclairage du visage). Ces petits dialogues visent à faire prendre conscience aux salariés des difficultés de compréhension des personnes malentendantes et à expliquer qu'en adoptant des attitudes simples, chacun peut être acteur d'une meilleure communication avec les personnes malentendantes. Ces mises en situation favorisent l'expression de difficultés et de demandes de renseignements.
En entreprise, la sensibilisation pourra être prolongée par une proposition d'audiogrammes par l'infirmière du travail. Quelquefois, l'association est sollicitée pour rencontrer individuellement un salarié malentendant (informations pratiques et autres difficultés).

Animation auprès de jeunes ou d'un public familial

Outre une mise en situation avec casque et bouchons pour initier les échanges, des ateliers peuvent être proposés en petits groupes de six à huit.

Atelier familial sur le bruit

- atelier sur le fonctionnement de l'oreille avec l'affiche « *Anatomie de l'oreille* » de la JNA, ou « *L'histoire de Lucien* » (**6MM** n°27 SURDI Kids) pour les plus jeunes. Le but consiste à informer sur le capital restreint de l'oreille, sur les signes d'alerte et sur l'importance de consulter.

- atelier sur le bruit : à partir d'une grande flèche graduée en décibels (s'inspirant de l'échelle des dB de la JNA) et après avoir fait découvrir les caractéristiques du son (intensité, hauteur), on travaille sur la compréhension des niveaux sonores. Les participants doivent positionner des images représentant les situations de la vie courante (chambre, cour d'école, appareils de bricolage, concert…) sur l'échelle. On peut aussi faire prendre conscience de la conduite à tenir en cas d'exposition à des niveaux sonores élevés (pauses dans l'écoute de musique avec des baladeurs, bouchons d'oreille en concert etc.).

- atelier des *10 commandements pour mieux communiquer avec les personnes malentendantes*. Nous avons agrandi et découpé séparément les images et les petites légendes du document du BUCODES (**http://surdifrance.org/images/brochures/depliant-les_dix_commandements_du_bucodes.pdf**) que nous avons plastifiées. Après un temps d'échange sur les personnes malentendantes que les jeunes ont pu rencontrer (grands-parents, ami.es), nous positionnons les images non légendées sur une table et distribuons les légendes : les jeunes doivent collectivement discuter des situations imagées et y associer le commandement correspondant.

- atelier d'initiation à la lecture labiale : nous utilisons un loto avec des planches de six images de mots commençant par une même consonne : planche du « p » (poisson, poule, pain, piles, pâtes, port), planche du « b » (bébé, billes, ballon, bonbons, banc, bouleau) etc. On confectionne autant de planches que de consonnes. On pourra distribuer des planches de consonnes n'appartenant pas aux mêmes visèmes (seulement la planche du « p » mais pas celles du « b » et du « m ») ou au contraire rendre le loto plus difficile en introduisant les sons sosies. L'animateur pioche une image sans la montrer et énonce le mot correspondant en l'articulant sans voix. Il peut aussi accompagner le mot d'une petite phrase : « *poule* » « *la poule picore du blé* » que les participants doivent essayer de lire sur les lèvres. Les réponses des participants, souvent surprenantes, seront l'occasion de faire prendre conscience des difficultés de la lecture labiale mais aussi de son aide en situation de malentendance. Pour rendre l'atelier plus vivant, les participants peuvent tirer à tour de rôle une image.

Pour les plus jeunes, des images peuvent être données à l'issue de chaque atelier qui seront réunies en fin d'animation sous forme d'un rébus dont ils devront découvrir collectivement le sens : « *Protégez vos oreilles* ».

En conclusion

Quelle que soit la forme de nos interventions, nos objectifs sont d'informer sur la malentendance, de prévenir les risques auditifs et surtout de favoriser une meilleure communication entre tous. La personne malentendante qui vit au quotidien cette situation reste la mieux placée pour la faire comprendre à d'autres.

Il nous semble important d'oser demander, selon le commanditaire, une contrepartie financière pour les frais de déplacements, de reprographie et d'investissement en matériel (plastifieuse…). Cette contrepartie financière est aussi une manière de faire reconnaître notre travail. Nous ne transmettons pas nos supports de présentation, qui ne sont en soi pas utilisables sans le conférencier mais nous laissons de la documentation.

■ **Les membres du bureau d'ARDDS38**

Sensibilisations à Villeurbanne

La municipalité de Villeurbanne avait octroyé une subvention pour un projet de sensibilisation à la lecture labiale au niveau des médiathèques de la ville. Nous sommes intervenus avec une orthophoniste dans l'objectif de mettre en valeur cette technique de compensation du handicap et d'en faire comprendre l'importance.

La première action de sensibilisation s'adressait au personnel du Rize (médiathèque et accueil général). L'objectif était d'informer les participants sur la malentendance et de montrer l'importance d'une bonne communication dans le cadre de leur travail d'accueil pour tous publics. Une vingtaine de personnes, que l'on a senties très concernées et motivées, ont participé.

Une orthophoniste a expliqué la malentendance (fonctionnement de l'oreille, surdités de perception/transmission, les divers degrés). Nous avons parlé des moyens techniques (prothèses, implants) des moyens matériels et technologiques qui apportent une aide (flash, vibreurs, transcription par applications, sous-titrage…).

Pour finir la partie théorique, les différents moyens de communication ont été passés en revue : le Langage Parlé Complété, la Langue des Signes Française et surtout la lecture labiale ; ce qu'elle apporte aux malentendants, comment elle est enseignée, ses limites…

La seconde partie était consacrée à une mise en situation. Les personnes ont été invitées à se regrouper par deux ; l'une, avec bouchons d'oreilles et casque, devait comprendre par la lecture labiale ce que lui disait l'autre personne.

Un débriefing a été fait. Nous avons pu sentir les participants très intéressés, posant beaucoup de questions et se rendant mieux compte ainsi des difficultés des malentendants et de l'importance d'adapter leur comportement.

La seconde action de sensibilisation s'adressait au grand public. Un communiqué avait été fait sur le site du Rize ainsi que dans le programme des semaines du handicap diffusé par la ville de Villeurbanne.

L'objectif était de parler de la malentendance en partant du vécu des personnes.

Une orthophoniste a abordé une première partie théorique légère. Nous avons signalé l'existence de moyens qui nous rendent la vie plus facile et permettent de garder une vie sociale.
La seconde partie a consisté en une mise en situation avec des exercices variés : à partir de vidéos réalisées par l'orthophoniste (sans sons ni indices, puis avec indices, puis avec sons), d'exercices de « *devinettes* » par deux ou trois.
Le public présent était peu nombreux mais concerné car touché personnellement ou par l'intermédiaire de proches. Les personnes présentes ont pu intervenir, poser des questions, dire ce qui leur posait des difficultés dans leur vie quotidienne/professionnelle.
Nous étions quatre de l'ALDSM, à pouvoir témoigner du vécu de malentendant (différences et similitudes pouvant correspondre aux personnes du public).

Le programme des *Rencontres Ville et Handicap* menait également différentes actions en direction du public scolaire.

La première partie consistait en une explication de la malentendance, la différence avec les personnes sourdes signeuses, les situations qui peuvent poser problème au quotidien. Nous avons fait un peu de prévention par rapport à la musique (usage des casques, oreillettes téléphone/mp3, volume, durée…).
La dernière partie de l'intervention consistait en une mise en situation. Les élèves munis de bouchons d'oreille et casques devaient deviner des mots ou petites phrases que nous énoncions sans son.

Nous avons été très bien accueillis par l'école. Les élèves intéressés ont posé de nombreuses questions.

■ **ALDSM**

À la rencontre des malentendants

SURDI 15 s'est portée volontaire pour participer aux « Journées seniors » organisées dans le Cantal à Aurillac et Saint-Flour. Il nous a paru opportun de profiter de cette manifestation pour informer les seniors sur l'importance du bien entendre. Que faire pour éviter l'isolement et la déficience cognitive précoce liés à un problème d'audition ? Notre place dans ces journées s'est avérée pleinement justifiée et a été très profitable aux participants. Les échanges que nous avons pu avoir ont été très riches.

Les trois axes lors de ces journées

1 – Rencontres de personnes en difficulté d'audition
Nous avons rencontré des personnes non appareillées et dans le déni, ainsi que des personnes mal appareillées avec des appareils a priori mal réglés. Il y a une méconnaissance de la Boucle d'Induction Magnétique et des aides techniques qui peuvent aider à gagner en autonomie, des difficultés financières pour s'appareiller…
Nous avons également eu des demandes pour l'initiation en Langue des Signes Française ou de cours pour un complément professionnel.
Lors de nos entretiens nous avons donné le maximum de renseignements à ces personnes.
Pour pérenniser nos interventions il est important de pouvoir recontacter ces personnes pour nos prochaines animations sur le handicap auditif. Nous avons également eu deux nouvelles adhésions à notre association.

2 – Contacts auprès des acteurs et responsables sociaux pour des actions à venir à SURDI 15 en direction des adhérents déficients auditifs :
Différents ateliers sont proposés aux séniors : ateliers mémoire, proposés par la MSA du département, en relation avec le CLIC, ateliers d'animation diverses et variées organisées par l'UNA- ASED Cantal, sophrologie, au centre social. Tous ces ateliers sont animés en journée.
Ce sont des ateliers qui peuvent intéresser nos adhérents ; nous en définirons les conditions et modalités avec les responsables, afin d'en garantir notamment l'accessibilité.

3 – Contacts auprès des organismes qui souhaitent sensibiliser et informer différents publics
Saint Flour : la MFR, organisme de formation pour lequel nous avons déjà fait des actions de sensibilisation souhaite aussi tester les aides techniques individuelles (Crescendo et les CM24) avec les stagiaires.
Aurillac : des contacts ont été pris avec le service Gérontologie de l'hôpital, les centres sociaux, les EHPAD, les associations de services aux personnes, les mairies pour mieux faire connaître le handicap auditif, ainsi que les matériels qui permettent une meilleure communication (Crescendo et CM24). Ces organismes souhaitent également des démonstrations de matériels de sonorisation de salles – pour tous, malentendants ou non.

Ainsi il ressort une demande importante concernant la sonorisation d'une salle d'animations, de réunions pour les personnes malentendantes ou non. Il semble très intéressant que nous ayons la possibilité de faire une démonstration avec du matériel adapté - EHPAD, centre sociaux, mairies, commissions départementales, etc.

Nos engagements

Nous avions anticipé ces besoins en cherchant une solution pour les sonorisations depuis décembre 2018. En effet nous avons souvent participé à des réunions ou rencontres dans des locaux non équipés de sonorisation adaptés à notre déficience. Or aujourd'hui il existe des matériels qui peuvent être mobiles et adaptés pour ces différents lieux.

Pour 2019 notre projet associatif inclut l'investissement concernant ces matériels. Nous considérons que les malentendants sont les prescripteurs les mieux placés pour conseiller des solutions aux besoins liés à notre déficience auditive. Nous allons les acquérir grâce en partie à des subventions d'investissement obtenues en 2019 et à une partie d'autofinancement.
Dès 2020, nous communiquerons sur ces matériels et réaliserons des démonstrations : Journée Nationale de l'Audition, assemblée générale, conférences sur l'accessibilité mais aussi auprès des organismes que nous avons rencontrés.

■ **Surdi 15**

Mutualisation des savoir-faire des **sections ARDDS**

Notre association s'adresse à des personnes malentendantes. Nos actions s'orientent aussi vers la prévention qui touche toutes les classes d'âge de la population ; enfants (détection précoce de la malentendance), adolescents (risques liés à l'écoute prolongée de la musique à des volumes élevés), adultes et seniors (presbyacousie). Toutes ces actions, demandent de l'investissement en temps sur le terrain, mais aussi en temps pour les construire et préparer !

L'ARDDS a décidé donc, pour faciliter et aider ses différentes sections dans leurs interventions, de mutualiser les documents existants issus justement de toutes les sections.

Une première fiche fut élaborée, et, lors d'une première réunion, il s'est avéré que bien d'autres thèmes devaient faire l'objet d'une mutualisation. En effet, les trois thèmes ressources de départ à savoir : supports de présentation, livres utilisés, applications pour smartphone, vont être complétés par deux autres thèmes : outils de communication et activités culturelles.

Il est prévu de mettre à disposition de toutes les sections ces ressources, via un accès internet à un espace dédié du type Dropbox. L'avantage de ce partage permettra certainement de passer beaucoup plus de temps en information du public qu'en préparation.

Le deuxième point très important est l'échange qui pourra s'effectuer entre sections pour, à terme, proposer des aides et des interventions de mieux en mieux adaptées et de plus en plus attrayantes.

Une activité emblématique de l'ARDDS est certainement la lecture labiale. Forte de sa longue expérience par l'organisation de stages d'été et de séances hebdomadaires d'entraînement à la lecture labiale, l'association construit un pôle « lecture labiale » pour répondre aux besoins de chaque section, partager des expériences mais aussi permettre à celles qui ne disposent pas d'orthophoniste de proposer des activités autour de la lecture labiale. Ce pôle fera partie intégrante de la mutualisation.

Il faudra sans doute aller beaucoup plus loin dans cette démarche d'échange, car, la malentendance peut toucher toutes les classes d'âge et tous les milieux, cet état de fait peut-être une richesse ! Transformer cette injustice qui finalement n'épargne personne, en partage de compétences. Certaines sections vont exceller dans la demande de subventions, d'autre dans la production d'articles de fond.

C'est aussi cela la mutualisation : produire des fiches Méthodes, diffuser plus largement des informations.
Cela peut déboucher sur la diffusion d'un petit bulletin (pas forcément régulier) pour informer les sections des nouveautés de l'espace mutualisation, de son évolution et des changements éventuels.
Et enfin : remplir notre mission d'aide avec plus d'efficacité et moins de contrainte.

Jean-Luc Ginestet,
Membre du CA national
Responsable de la section Aveyron

Abonnement

Je m'abonne à *6 millions de malentendants*

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros :	15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros :	28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Nom, prénom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code postal : |_|_|_|_|_|
Pays : .....
Mail : .....
Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Nom de l'association : .....

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :
- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Claude VAJDA : 32, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.
  Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - Boîte 82, MVAC du XXe - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris.
  Renseignements à contact@ardds.org

Réforme 100 % santé : ce qui va changer au 1er janvier 2020

La réforme 100 % santé, entrée en vigueur au 1er janvier 2019 se fait par étapes. C'est une réforme qui va dans le bon sens, mais elle est complexe pour une démarche difficile et compliquée : s'appareiller quand on entend mal.

Évolution du Reste à Charge

À retenir : La prise en charge de la Sécurité sociale passe de 180 euros par appareil en 2019 à 210 euros depuis le 1er janvier 2020

Explications :

Les remboursements de la Sécurité sociale sont fixés à partir d'une base (la Base de Remboursement de la Sécurité sociale ou BRSS), dont une partie, appelé ticket modérateur reste à la charge de l'acquéreur ou de son assurance maladie complémentaire. Pour l'appareillage auditif, le ticket modérateur représente 40 % de la BRSS.

La Base de Remboursement de la Sécurité sociale est passée à 350 euros par appareil depuis le 1er janvier 2020.

> *L'audioprothésiste doit vous présenter ce qu'est la position T*

Cela signifie que le remboursement de la Sécurité sociale s'établit désormais à 210 euros par appareil (qui correspond à 60 % de la BRSS).

A noter que la BRSS passera à 400 euros à partir du 1er janvier 2021, soit un remboursement qui s'établira à 240 euros par appareil à partir de l'année prochaine.

Pour les personnes disposant d'un contrat d'assurance maladie complémentaire dont le calcul se fait en pourcentage de la BRSS, votre prise en charge augmente en fonction du niveau de la BRSS. Par exemple si votre prise en charge s'élève à 200 % de la BRSS, cela signifie que vous toucherez en 2020 un remboursement total de 700 euros par appareil, contre 600 euros en 2019 (et 800 euros à partir de 2021).

Tout cela est compliqué, mais les assurances maladie complémentaires vont être tenues de faire des efforts pour rendre leurs contrats plus compréhensibles. N'hésitez pas à les solliciter avant tout achat pour bien comprendre ce qui restera effectivement à votre charge.

Des appareils de classe 1 à prix plafonnés

À retenir : Depuis le 1er janvier 2020, le prix maximum des appareils de classe 1 est fixé à 1100 euros par appareil, contre 1300 euros en 2019.

La réforme 100 % santé a instauré une nouvelle nomenclature avec deux classes d'appareils : classe 1 et classe 2.

Les appareils de classe 1 sont des appareils de qualité (au moins 12 canaux) dont les prix sont réglementés. Depuis le 1er janvier 2020, les prix de ces appareils auditifs sont plafonnés à 1100 euros par appareil, contre 1300 euros en 2019.

À partir du 1er janvier 2021, le prix maximum des appareils de classe 1 sera de 950 euros, avec un reste à charge nul pour les personnes disposant d'une assurance maladie complémentaire dans le cadre d'un contrat dit « responsable » (c'est le cas général).
Le prix des appareils de classe 2 reste librement fixé par les audioprothésistes.

Un nouveau devis normalisé

À retenir : Lorsque vous achetez un appareil auditif, l'audioprothésiste a l'obligation de vous remettre un devis type, sur lequel doivent figurer des mentions obligatoires, qui est appelé « devis normalisé ». Un arrêté publié au Journal Officiel du 6 septembre 2019, rend obligatoire la délivrance d'un devis normalisé, adapté à la réforme, à compter du 1er janvier 2020.

Ce devis décrit les principales obligations des contre-parties (c'est-à-dire vous et l'audioprothésiste) dans le cadre de la vente d'un appareil auditif.

Les principaux points apparaissant sur le devis et devant être respectés :

- la validité du devis est de deux mois minimum.
- Le devis est remis à titre d'information, et ne vous engage pas à l'achat jusqu'à la validation de la commande et votre engagement final, qui se fait à l'issue des essais.
- L'audioprothésiste est tenu de vous proposer au moins un appareil de classe 1 (appelé *« Offre 100 % santé »*).
- Il peut vous faire une autre offre distincte de la première. Deux offres apparaissent alors sur le devis.
- L'audioprothésiste doit vous présenter ce qu'est la position T (ou MT). Cette présentation est retracée dans le devis (pour plus d'informations sur ces programmes gratuits, consultez ou commandez le précédent numéro de ***6 millions de malentendants***).

> *Lorsque vous achetez un appareil auditif, l'audioprothésiste a l'obligation de vous remettre un devis type, sur lequel doivent figurer des mentions obligatoires, qui est appelé « devis normalisé »*

> *Nous vous recommandons vivement de bien prendre le temps de lire ce devis normalisé très complet, avant de le signer*

- Les essais durent au moins trente jours. En cas d'échec, vous pouvez demander une nouvelle période d'adaptation avec une autre aide auditive. La réalisation de l'essai ne peut pas vous être facturé – quand bien même vous ne procéderiez pas à l'achat final de l'aide auditive (sauf ce qui est fabriqué sur mesure comme les embouts).
- Le devis précise que toutes les prestations sont comprises dans le prix.
- Il précise les actes de votre audioprothésiste et les engagements à votre égard, notamment les prestations indissociables de l'appareil acheté, soit les prestations de réglage de l'appareil et le suivi par l'audioprothésiste pendant toute la durée d'utilisation de l'appareil auditif – soit au moins deux rendez-vous par an.
- Enfin il précise que, désormais, la garantie ne peut être inférieure à quatre ans.

100% SANTÉ
Des soins pour tous, 100% pris en charge

Nous vous recommandons vivement de bien prendre le temps de lire ce devis normalisé très complet, avant de le signer.

Les associations de personnes malentendantes sont à votre disposition pour vous aider à lire ces devis et à mieux comprendre les éléments de cette réforme. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : **www.surdifrance.org**

■ **Dominique Dufournet**

Le CERTA d'Île-de-France

Prise en charge pluridisciplinaire du patient déficient auditif en Île-de-France. Des membres de l'équipe de l'hôpital Sainte-Marie étaient présents au Congrès et ont participé à la table ronde « les besoins en matière d'équipement, d'accessibilité et d'accompagnement : où en est-on ? ». Cet article fait le point sur ce sujet.

La déficience auditive acquise est un trouble d'une ampleur et d'un impact notable : en France, 6 % de la population présenterait une déficience auditive, soit 7 millions de personnes.

L'équipe pluridisciplinaire du CERTA de Paris

Ce trouble peut avoir des répercussions telles que des difficultés de compréhension en situation duelle ou dans un milieu bruyant ; des limitations dans les activités (ex : évitement des théâtres, des cinémas, des réunions familiales, des cafés…) ainsi qu'une augmentation du nombre de chutes. Cette désadaptation à l'environnement peut entraîner à terme un isolement social, de l'anxiété voire un état dépressif ou encore un déclin cognitif progressif.

En cas de perte auditive, les bénéfices d'un appareillage ont été largement démontrés mais on constate qu'il est souvent, à lui seul, insuffisant. Une réhabilitation auditive complémentaire améliorerait fortement le taux de compréhension et d'échanges du patient ainsi que sa qualité de vie. En effet, au-delà de la compensation purement technique, l'idéal est de bénéficier d'un accompagnement par différents professionnels de santé afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Il y a 5 ans, le **Centre d'Évaluation et de Réadaptation des Troubles Auditifs** (CERTA) a ouvert ses portes à l'hôpital Sainte-Marie dans le 14e arrondissement de Paris. La population admise est une patientèle adulte (à partir de 18 ans) présentant une déficience auditive acquise, appareillée et rencontrant des difficultés de communication dans leur environnement social ou professionnel.

L'équipe est composée de douze professionnels de santé : médecin ORL, audioprothésiste, orthophoniste, ergothérapeutes, psychomotriciennes, psychologue et assistante sociale, qui jouent chacun un rôle primordial dans l'accompagnement et la réadaptation du patient.

Le parcours pluridisciplinaire se divise en 3 étapes

1 - L'évaluation initiale du patient sur trois demi-journées qui comprend :

- un examen ORL
- un audiogramme et des conseils autour de l'appareillage (boucle à induction magnétique, moulage sur mesure des appareils)
- des tests de compréhension dans le bruit
- des tests d'équilibre, de mesure de l'anxiété et de la qualité de vie du patient.

À l'issue de cette évaluation, une synthèse est proposée au patient en présence de toute l'équipe pluridisciplinaire lui permettant ainsi de faire le point sur ses capacités et les difficultés identifiées dans les situations de son quotidien. Un programme en dix séances pourra, selon la nécessité, être proposé sur plusieurs semaines consécutives.

2 - Le programme en 10 séances :
Il se présente sous la forme d'une hospitalisation de jour (pris en charge par la sécurité sociale) à raison de deux demi-journées par semaine durant lesquelles le patient rencontrera deux à trois professionnels de santé. La prise en charge du patient est réalisée au plus proche de ses besoins. En effet, pour une même déficience, les patients décrivent des besoins différents et l'équipe propose ainsi des solutions adaptées à chacun.

> ***Cette désadaptation à l'environnement peut entraîner à terme un isolement social, de l'anxiété voire un état dépressif ou encore un déclin cognitif progressif***

L'intervention pluridisciplinaire n'est pas réalisée sur les capacités auditives seules mais conjointement sur l'environnement familial, professionnel, social (réhabilitation et réadaptation). Nous ne cherchons pas d'amélioration de l'audition mais une optimisation des capacités auditives résiduelles du patient ainsi que de ses compétences cognitives utilisées pour l'audition. •••

Description du programme de réadaptation pour chaque spécialité et rôle spécifique

Orthophonie : améliorer les capacités auditives et cognitives mises en jeu dans la communication.

- Audition : habituation à l'écoute dans le bruit, localisation d'un son, écoute et compréhension de différentes conversations simultanées.
- Cognition : attention visuelle, flexibilité cérébrale, introduction à la lecture labiale.

Ergothérapie : améliorer l'adéquation entre la personne et son environnement dans les activités.

- Aménagement de l'environnement, conseil personnalisé d'aides techniques.
- Adaptation du poste de travail, accompagnement dans la reprise des activités sociales.
- Stratégies dans les conversations en milieux bruyants, mises en situation avec les proches.
- Suppléance mentale.

Psychomotricité : proposer un mieux-être global sur le plan psychocorporel.

- Maintien ou amélioration de l'équilibre, diminution du risque de chutes.
- Gestion du stress et de l'anxiété par un travail de relaxation thérapeutique.
- Amélioration de la confiance en soi.

Psychologie : soutenir le patient durant sa réadaptation.

- Espace de parole pour évoquer les situations d'incompréhension de l'entourage et les frustrations ressenties.
- Attention portée au processus de réflexion et de changement initié par le parcours de soins.
- Veille à la bonne corrélation entre les ressources propres de la personne et le contenu proposé par le parcours.

Assistance de services sociaux : accompagner le patient dans ses démarches sociales.

- Conseils et informations sur les droits et l'éligibilité aux aides.
- Aide à la constitution d'un dossier de demande de financement.
- Orientation vers les différents services compétents.

3 - L'évaluation finale du patient :

- Remise d'un questionnaire de qualité de vie.
- Réévaluation des compétences initiales, comparaison des résultats et mesure des bénéfices de la réadaptation.
- Proposition d'un questionnaire de satisfaction à la sortie et à 6 mois du parcours patient.

Conclusion

La force du CERTA de Paris réside dans la prise en charge globale et conjointe des répercussions des troubles auditifs par une équipe de professionnels de santé. L'équipe, travaillant en transdisciplinarité, construit avec la personne un parcours individuel et personnalisé de renforcement de ses capacités et d'adaptation de son environnement. Au-delà de mieux entendre, l'objectif majeur pour ce parcours de soins est l'amélioration de la qualité de vie des participants.

Contacts
Hôpital Sainte Marie Paris
Service de Déficience Auditive
167, rue Raymond Losserand
75014 Paris

Tél. : 01 53 90 64 48
secretariat-ds.cps@vyv-care-idf.fr

Prélèvement à la source : les réductions fiscales pour les dons aux associations sont maintenues

Une information juridique qui a son importance dans le cadre des dons qui sont effectués auprès du Bucodes SurdiFrance et de ses associations membres ! Le bénéfice de la réduction d'impôt pour don à des associations acquis au titre de 2019 est maintenu. Dès le 1er janvier 2020, vous recevrez un acompte de 60 % de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction payée en 2019 au titre des dépenses engagées en 2018). Le solde vous sera versé à compter de juillet 2020, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées au profit d'associations en 2019. Source : **economie.gouv.fr**

Don au Bucodes SurdiFrance

Don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : |_|_|_|_|_|

Mail : ..... Affectation : .....

❑ Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de ..... €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Une première mondiale au CHU d'Amiens

Le 2 octobre 2019, un patient du service d'ORL du CHU Amiens-Picardie souffrant de surdité profonde a bénéficié d'une nouvelle technique chirurgicale pour mettre en place un implant cochléaire, lui permettant de restaurer son audition. L'implantation a été réalisée pour la première fois de façon quasi complète avec une assistance robotisée, plus précise, moins invasive et avec une ouverture minime de la peau.

Contexte

L'implant cochléaire est une technologie développée depuis plus de 30 ans qui permet de stimuler de façon électrique le nerf auditif en fonction de la fréquence des sons.

La partie interne, composée de l'antenne interne et du porte électrode doit être mise en place au cours d'une intervention chirurgicale dont le but principal est d'accéder à la cochlée où les électrodes seront introduites manuellement par le chirurgien.

Cette intervention est délicate et doit comporter le fraisage minutieux, sous microscope, de la mastoïde (qui est l'os de l'oreille moyenne). Le risque principal de cette procédure est de léser le nerf facial qui passe à l'intérieur (taux de complication < 1 %).

Les progrès de la robotique actuels permettent d'envisager des techniques chirurgicales moins invasives et plus sûres.

> ***Sécuriser le geste opératoire mais également de réaliser une intervention « mini-invasive »***

Le service de neurochirurgie du CHU d'Amiens utilise de façon quotidienne l'aide de la robotique couplée à un scanner per-opératoire pour des interventions complexes, guidant ainsi le geste chirurgical de façon extrêmement précise (0,1 mm).

L'implantation cochléaire a donc été envisagée dans cette optique afin à la fois de sécuriser le geste opératoire mais également de réaliser une intervention *« mini-invasive »*.

En effet, la planification du fraisage est faite au préalable sur le scanner de l'oreille du patient par le chirurgien en évitant les zones *« à risque »* et est vérifiée pendant l'opération grâce au scanner dans la salle d'opération. Le geste est aussi moins invasif car le fraisage est limité (simple tunnel de fraisage) mais également grâce à l'insertion robotisée de l'implant dans la cochlée, lente et régulière, limitant les traumatismes de l'oreille interne pour un fonctionnement optimal de l'implant.

Ce nouveau protocole chirurgical a été conçu avec l'aide du centre SimUSanté®, où l'ensemble de la procédure a été réalisée au préalable plusieurs fois sur des modèles 3D (photos).

Ce nouveau protocole chirurgical fait l'objet actuellement d'une recherche clinique dans le service d'ORL du CHU d'Amiens et va inclure trente patients, permettant de montrer la faisabilité de cette technique. Tous les patients de plus de dix-huit ans, candidats à l'implantation cochléaire suivant les critères de la Haute Autorité de Santé, seront inclus si la planification du geste sur le scanner est possible.

Le premier patient a donc pu bénéficier de cette nouvelle technique en octobre dernier. C'est la première fois au niveau mondial que l'ensemble de la procédure est réalisé sous assistance robotisée, couplée à un scanner per-opératoire (la réalisation de la voie d'abord et l'insertion du porte-électrode dans l'oreille interne).

Plusieurs autres équipes en France et dans le monde travaillent également sur l'implantation cochléaire robotisée. L'équipe de la Pitié -Salpêtrière, avec le Dr Yann Nguyen a réalisé une première mondiale avec une insertion complètement robotisée du porte-électrode dans la cochlée en août 2019. Les équipes de Labadie en 2014 et Caversaccio en 2017 ont également publié plusieurs travaux sur le fraisage robotisé de la mastoïde pour l'implantation cochléaire.

Description de la technique chirurgicale robotisée

L'intervention a lieu sous anesthésie générale.
Nous réalisons une installation neurochirurgicale où la tête du patient est fixée avec le robot pour garantir une immobilité complète et éviter des mouvements parasites. Un neurostimulateur du nerf facial est mis en place, comme dans la technique classique, afin de surveiller l'activité du nerf facial lors du fraisage.

Cinq fiduciaires (petites vis) sont mis en place autour de l'oreille permettant au robot de repérer précisément les structures anatomiques du patient après avoir réalisé un cone beam (scanner) au bloc opératoire.

Les images obtenues sont ensuite fusionnées avec les images et la planification réalisée au préalable par le chirurgien sur le scanner pré-opératoire du patient.

La peau du patient est désinfectée et les champs opératoires sont mis en place. La peau est ensuite incisée et la surface de la mastoïde est légèrement dégagée. Le robot est ensuite installé et va permettre le guidage du fraisage du tunnel réalisé en deux temps.

> *Le premier patient a donc pu bénéficier de cette nouvelle technique en octobre dernier*

Le premier temps va s'arrêter avant le nerf facial où une double vérification est réalisée (imagerie et stimulation du nerf facial). Puis la deuxième partie du fraisage est faite avec une fraise plus petite jusqu'à la cochlée. La trajectoire est vérifiée avec une optique.

La logette de l'implant est créée sous la peau et le porte-électrode est accompagné sous contrôle optique jusqu'à l'entrée de la cochlée où le robot va être équipé d'un micro-descendeur permettant de descendre à vitesse lente (0,5 mm/s) dans la cochlée.

Une imagerie finale est réalisée au bloc opératoire afin de vérifier l'emplacement de l'implant cochléaire.

L'implant est alors fixé et la voie d'abord fermée. En fin d'intervention, des tests habituels de fonctionnement électrique de l'implant sont réalisés.

Dr Klopp-Dutote Nathalie, Pr Lefranc Michel, Pr Vladimir Strunski et Pr Cyril Page

Olivier, **nouvel implanté !**

Olivier Rouault implanté depuis 6 mois et commençant à entendre, a tenu à nous inviter chez lui organisant l'atelier de lecture labiale qui se tient ordinairement à Saint-Brieuc. Non seulement il nous a reçus, mais il a également animé toute la séance avec des exercices que son orthophoniste lui a proposés. Il a conduit seul cette séance, nous faisant travailler pendant deux heures. Le temps a passé très vite et comme d'habitude nous avons été ravis de travailler ensemble. À cette occasion, j'ai décidé de l'interviewer sur sa nouvelle vie d'implanté cochléaire.

Chantal : Olivier tu es venu à l'atelier de la Bande Son il y a trois ans pour apprendre la lecture labiale alors que tu pratiques la LSF (langue des signes française). Pourquoi ?
Olivier : Je suis sourd depuis mes 16 ans, je me suis dirigé à ce moment-là vers l'école des sourds Jacques Cartier où j'ai appris très vite la LSF (la Langue des Signes Française). Je vivais avec une compagne sourde comme moi et nous communiquions en LSF et en lecture labiale. Après notre séparation, j'ai eu envie de changer, de rencontrer d'autres personnes, j'ai voulu rencontrer des associations pour sourds et malentendants. J'ai trouvé la Bande Son et son atelier de lecture labiale.

Chantal : Tu peux te présenter ?
Olivier : Oui, j'ai actuellement 46 ans, je suis cuisinier, je fais beaucoup de sport, je fais de la plongée sous-marine[1], je pêche des crabes, des araignées, des homards. J'aime beaucoup la lecture. J'ai ma famille, mon fils, quelques amis.

Chantal : Tu t'es fait implanter de l'oreille il y a 6 mois ? Pourquoi ? Comment as-tu fait ?
Olivier : Après l'accident responsable de ma surdité, j'ai été à Paris, mais l'esthétique de l'appareil ne me plaisait pas et j'ai renoncé à me faire implanter. Ma famille, ma sœur en particulier et mon fils m'en parlaient souvent. Suite à la séparation avec ma compagne, à l'épuisement pour essayer de comprendre les autres, au renfermement sur moi-même, j'ai décidé de me donner cette chance. J'ai vu le docteur Godet à Rennes, son équipe : orthophoniste, audioprothésiste, psychologue. J'ai également rencontré *La Bande Son* à Saint-Brieuc et *Keditu*[2] à Saint-Malo. J'ai discuté avec des personnes implantées ce qui a été déterminant dans ma décision de me faire implanter.

> *J'ai eu envie de changer, de rencontrer d'autres personnes…*

Chantal : Parle-moi de ton expérience ? Au début tu as entendu ?
Olivier : Oui, on entend, mais c'est réglé très bas pour ne rien brusquer. J'entendais un bruit continu, froid et métallique qui ne signifiait rien.

Je suis allé trois fois par semaine chez mon orthophoniste Bérangère Decocq avec laquelle j'ai beaucoup travaillé, maintenant je n'y vais que deux fois. Il faut de la patience et ne rien lâcher. Maintenant j'entends bien, je suis heureux.

> *Avant quand j'étais sourd, j'étais enfermé sur moi-même, je ne m'occupais pas des autres*

Chantal : Comment tu sais que tu entends bien ?
Olivier : L'autre jour, j'étais avec mon frère et j'entendais un son nouveau que j'ignorais, il m'a dit : « ce sont les oiseaux ». J'entends les petits oiseaux ! C'est formidable. J'écoute de la musique et l'audition revient petit à petit, je réécoute les disques de mon adolescence : Johnny Halliday, Goldman, toutes les années 80 !!! J'écoutais beaucoup de musique quand j'étais adolescent.

Chantal : Tu retrouves ta mémoire auditive ? C'est ça ?
Olivier : Oui, c'est ça. Il faut beaucoup de temps pour réentendre. J'ai été sourd complet pendant 30 ans, tu imagines ! C'est pour cette raison que je conseille de se faire implanter tout de suite après la perte de l'audition. Les résultats sont surprenants.

Chantal : Qu'est-ce qui change dans ta vie professionnelle ?
Olivier : Tout le relationnel. J'étais complètement isolé. Ce furent des années très difficiles. Aujourd'hui, j'entends quand on m'appelle, je peux communiquer, comprendre, entendre le téléphone.

Cependant mon aménagement de poste laisse beaucoup à désirer : j'ai la radio toute la journée dans les oreilles, et on ne peut pas la déplacer parce que ça gêne les collègues ! Et moi, je n'entends pas bien les autres avec ce bruit de fond. Et puis, ils ont tendance à me mettre un peu à part parce que je n'entends pas bien. Avant quand j'étais sourd, j'étais enfermé sur moi-même, je ne m'occupais pas des autres. J'espère que ça va changer dans mon travail.

Chantal : Tu comprends tout ? Tu continues la lecture labiale ?
Olivier : Ah oui ! J'ai toujours besoin de la lecture labiale, si je ne vois pas la bouche de la personne je ne comprends pas bien, surtout dans le bruit c'est très difficile.

> *Il faut beaucoup de temps pour réentendre. (...) C'est pour cette raison que je conseille de se faire implanter tout de suite après la perte de l'audition*

Il faut travailler tous les jours sur les sons, avec une autre personne si possible, ou avec des livres audio, ce que je fais. Je suis vraiment content, j'entends de mieux en mieux.

Cela a complètement changé ma vie. Tout ce que le Dr Godet m'avait promis avec l'implant se réalise, merci à lui. Et dire que je pensais n'entendre que la sonnette d'entrée ! J'en suis loin aujourd'hui.

Chantal : Tu as des conseils à donner à quelqu'un ?
Olivier : Oui, si on peut se faire implanter il faut le faire, il faut avoir un conseil médical. Mais surtout, il faut de la patience, beaucoup de patience, il faut travailler tous les jours son audition, ça en vaut la peine.

Interview réalisé par Chantal Vaillant

1 Olivier habite Plancoët près de la mer, près du lieu de notre stage de 2020.

2 une association Surdi dont le siège est à Rennes.

Saisir le **Défenseur Des Droits**

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. Si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public, victime ou témoin d'une discrimination, ou d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité, vous pouvez le saisir, ainsi que notre amie Rachel l'a fait.

En 2017, j'ai dû me rendre au commissariat de police de ma ville, à deux reprises en l'espace d'un mois. Dès le début, j'ai bien entendu précisé être malentendante, expliqué quelques comportements à adopter pour que je puisse comprendre et montré ma carte handicap sur laquelle certains droits sont précisés. Tout ceci est resté vain et sans effet.

Ayant été très agacée par l'accueil reçu, par le manque de compréhension et d'humanité dont ont pu faire preuve les agents, j'ai souhaité par la suite signaler ce non-respect.

Le hasard a voulu que j'entende parler du Défenseur Des Droits (DDD) dans les jours qui ont suivi ma deuxième expédition au commissariat. C'est une autorité administrative créée en 2008, instituée en 2011 et remplaçant le Médiateur de la République créé en 1973. Sa mission est de veiller au respect des droits et des libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public. (site : **https://www.defenseurdes-droits.fr/**)

Le délégué rencontré m'a expliqué les démarches à effectuer et donné des conseils pertinents quant à la rédaction du courrier à envoyer au DDD au niveau national. J'ai été recontacté par mail plusieurs mois après avoir envoyé le courrier expliquant la situation pour des précisions sur certains points. Puis, à la mi-octobre 2019, je reçois un courrier postal d'une quinzaine de pages, signé par Mr Jacques Toubon, actuel titulaire.

La première partie de ce rapport est consacrée à un compte-rendu des faits et de l'enquête menée. Vient ensuite le verdict, en l'occurrence un rappel à l'ordre s'appuyant sur plusieurs articles de lois.

Une dizaine de recommandations sont faites par le DDD à l'encontre du ministre de l'Intérieur et à l'encontre du secrétaire d'État en charge de la Fonction Publique et de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Après avoir rappelé la définition de personne handicapée, en s'appuyant sur l'article 1er de la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), le DDD rappelle que « *l'égalité et la non-discrimination constituent, en tant que principe général (article 3) et droit (article 5), la pierre angulaire de la protection garantie par la CIDPH* ». Ces deux thématiques passent par le biais d'aménagements et par la formation du personnel selon l'article 13 de la CIDPH.

Le DDD fait aussi référence au CRPD et CEDH pour conclure que les droits sont applicables dans tous les services publics. Le refus de prendre en compte ces droits ou de mettre en place les aménagements raisonnables pouvant être constitutif d'un traitement discriminatoire.

Concernant l'accessibilité, le DDD cite l'article 78 de la loi. Il rappelle que l'article 12 a rendu obligatoire l'acquisition de connaissances par les personnels des ERP. La fatigue engendrée par la déficience auditive (concentration accrue, amplification sonore par l'appareillage…) a été mise en avant pour justifier l'accès prioritaire auquel ont droit les personnes malentendantes (ayant une carte handicap).

Il rappelle qu'il est reconnu que les personnes atteintes de surdité ou de déficience auditive peuvent être confrontées à des possibilités de communication réduites avec des conséquences négatives sur la qualité des échanges, ce qui exige d'adapter les conditions de recueil des déclarations.

Sans doute par l'effet de cette enquête du DDD, dans le commissariat concerné, une Boucle d'Induction Magnétique va être installée en 2022. Une formation a également été suivie par les effectifs du commissariat en juin 2019 avec accès à des fiches de sensibilisation… mais pour l'instant aucune fiche particulière pour les personnes touchées par le handicap auditif n'a été établie.

Se tourner vers le DDD en cas de ressenti discriminatoire ou non-respect des droits est une piste bien efficace. La patience est de rigueur mais c'est une belle satisfaction que de voir l'attention accordée à la demande et le sévère rappel à l'ordre ! Se sentir entendu est toujours réconfortant d'autant plus quand cela vient d'une autorité ou institution au niveau national.

Les recommandations

Les huit recommandations faites au ministre de l'intérieur portent sur le droit au dépôt de plainte, sur les conditions d'enregistrement des plaintes, sur la non-discrimination du fait du handicap (référent handicap dans chaque brigade, aménagements, mise à disposition du registre d'accessibilité prévu par l'arrêté du 19 avril 2017), mise en place d'un module de sensibilisation à la discrimination au niveau national dès la formation (police et gendarmerie).

La recommandation faite au secrétaire d'État en charge de la Fonction Publique et à la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées est la suivante : *« Publier le décret d'application prévu par l'article 78 alinéa 1er de la loi du 11 février 2005 relatif au droit, pour les personnes déficientes auditives, à une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore. »*

Les articles

Article 1er de la CIDPH
« Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Article 13 de la CIDPH
« Les États Parties assurent l'accès effectif des personnes handicapées à la justice, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris par le biais d'aménagements procéduraux et d'aménagements en fonction de l'âge, afin de faciliter leur participation effective, directe ou indirecte, notamment en tant que témoins, à toutes les procédures judiciaires, y compris au stade de l'enquête et aux autres stades préliminaires. Afin d'aider à assurer l'accès effectif des personnes handicapées à la justice, les États Parties favorisent une formation appropriée des personnels concourant à l'administration de la justice, y compris les personnels de police (…) »

Observation générale n°6 du CRPD
« Obligation légale positive d'apporter un aménagement raisonnable qui consiste en une modification ou un ajustement nécessaire et approprié lorsque cela est requis dans une situation donnée pour que la personne handicapée puisse jouir de ses droits ou les exercer »

Article 78 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : *« dans leurs relations avec les services publics, qu'ils soient gérés par l'État, les collectivités territoriales ou un organisme les représentant, (…), les personnes déficientes auditives bénéficient, à leur demande, d'une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore les concernant selon les modalités et un délai fixés par voie réglementaire. Le dispositif de communication adapté peut notamment prévoir la transcription écrite ou l'intervention d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur en langage parlé complété. Un décret prévoit également les modalités d'accès des personnes déficientes auditives aux services téléphoniques d'urgence. »*

Précision du DDD à propos de cet article : Concernant l'accueil physique, aucun décret d'application prévoyant les modalités de traduction prévues par cet article n'a été publié à ce jour (16 octobre 2019).

> ***Recommandation du DDD : « Publier le décret d'application prévu par l'article 78 (…) au droit pour les personnes déficientes auditives, à une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore »***

Les sigles

CIDPH : Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées
CRPD : Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies. (Committee on the Rights of Persons with Disabilities)
CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Précisions du DDD

« Le handicap apparaît ainsi comme le résultat de l'interaction entre les facteurs personnels (incapacités de la personne) et les facteurs environnementaux (barrières liées à l'inaccessibilité ; barrières comportementales, etc.), dont l'effet est d'entraver la pleine participation de la personne concernée. ».

Rachel Poirier

Les structures d'accompagnement et de maintien dans l'emploi

Voici une sélection des soutiens les plus importants. Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos associations locales qui vous renseigneront sur toutes les solutions technologiques, techniques et pour l'adaptation de votre poste.

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

L'AGEFIPH gère les contributions financières versées par les entreprises privées de plus de 20 salariés soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées. Elle apporte service, aide financière ainsi que l'appui de son réseau.

- financement de prothèses auditives à hauteur de 700 € maximum par oreille
- financement d'aides techniques, d'aides humaines
- financement de formation professionnelle.

Pour en savoir plus : https://www.agefiph.fr/

Le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Le FIPHFP est l'équivalent de l'AGEFIPH pour les employeurs publics. Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

- financement de prothèses auditives à hauteur de 1 600 € maximum
- financement d'aides techniques, d'aides humaine
- financement de formation professionnelle.

En savoir plus : http://www.fiphfp.fr

Les Cap emploi-SAMETH (Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)

Les Cap emploi-SAMETH accompagnent les travailleurs handicapés afin d'obtenir des aides pour leur maintien dans l'emploi et éviter le licenciement lorsque que la santé de la personne ne permet plus d'occuper son poste. Il en existe un par département. Ils offrent un suivi personnalisé, un accompagnement sur les aides possibles, un soutien vis-à-vis de son entreprise et la gestion de situations parfois conflictuelles.

Les accords d'entreprises

Certaines entreprises ont signé des accords pour mettre en place des actions visant notamment à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Les salariés et les établissements couverts par l'accord ne relèvent donc pas de l'Agefiph.

Il convient de se rapprocher du service handicap ou ressources humaines de son entreprise pour en savoir plus.

Handiem (Handicap entreprises du médicament)

Encore plus que les accords d'entreprise c'est toute la branche des entreprises du médicament qui s'est coordonnée pour créer une structure, HANDIEM, pour soutenir accompagner les salariés de ces entreprises.

Pour en savoir plus : http://www.handiem.org/

L'OETH

Cette association accompagne les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif.

Pour en savoir plus : http://www.oeth.org/

La RQTH : Comment ? Pour quoi ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une reconnaissance administrative permettant aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'aide spécifique que ce soit pour favoriser leur insertion professionnelle ou leur maintien dans l'emploi.

Comment obtenir la RQTH ?

Remplir un dossier auprès de votre MDPH et de cocher la case de demande de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
Les critères d'attribution :

- avoir plus de 16 ans et être dégagé de toute obligation scolaire
- prouver que suite à vos difficultés auditives vos possibilité d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites.

Certaines catégories de personnes handicapées obtiennent automatiquement la RQTH :

- les travailleurs handicapés victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- les titulaires d'une pension d'invalidité
- les titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention invalidité
- les bénéficiaires de l'AAH
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

La RQTH ne mentionne ni votre handicap ni votre taux d'incapacité, cette reconnaissance vous est uniquement destinée et vous n'avez en aucun cas l'obligation de justifier de votre handicap en entreprise. Par contre pour utiliser un certain nombre de droits, il va vous falloir justifier de cette reconnaissance.

Quels sont les droits qui en découlent ?

Pour le demandeur d'emploi
La RQTH permet :

- d'être accompagné dans la recherche d'un emploi par Pôle emploi et par des structures spécialisées tel que Cap emploi
- d'aménager les examens d'accès à la fonction publique ou alors de bénéficier des recrutement contractuel spécifique au handicap
- de bénéficier des aides de l'Agefiph pour la création d'entreprise pour l'achat de matériel adapté ou la mise en accessibilité des formations professionnelles
- d'accéder au dispositif dit de droit commun tel que les contrats aidés (contrat initiative-emploi, contrat unique d'insertion etc.).

Pour le salarié
La RQTH permet :

- de bénéficier des aides financières et des conseils proposés soit par l'AGEFIPH soit par le FIPHFP : l'achat de matériel spécifique, l'aménagement de poste, l'aide à la communication…
- de bénéficier de stages de rééducation ou de réadaptation professionnelle d'inaptitude à votre métier
- de bénéficier de règles particulières en cas de rupture de contrat de travail, comme le doublement de la durée du préavis de licenciement
- de bénéficier d'aménagement d'horaires en fonction des impacts du handicap sur votre vie professionnelle.

AIMES-TU *les jeux de société ?*

Mais, ce n'est pas facile quand on est malentendant de jouer à plusieurs !

Si tu as 10 ans ou plus, tu peux essayer « The Mind » (qui veut dire l'esprit).

C'est un jeu de cartes vraiment étonnant ! La seule règle, ou presque, est de ne pas parler ! Malgré tout, la communication entre les joueurs est essentielle, car le but du jeu est de franchir ensemble différents niveaux.

L'idée est très simple : sans parler ni faire de signes, chacun révèle et pose sa carte quand il le sent sur la table. Le niveau est gagné si toutes les cartes ont été posées dans l'ordre croissant.

Il est important de bien observer les autres joueurs, se concentrer sur leurs postures, leurs regards, anticiper et « deviner par intuition » leurs cartes… Ce sont des qualités développées chez les personnes malentendantes mais qui déstabilisent les joueurs entendants !

Ce jeu a obtenu l'As d'or au festival des jeux de Cannes en 2019 et a figuré parmi les trois finalistes du « Spiel des Jahres » (prix le plus renommé dans l'univers des jeux) en 2018.

Une vidéo sous-titré de Ludo Chrono sur You tube explique les règles : https://www.youtube.com/watch?v = QvEfUdi3vo4

Un guide pour les **chefs d'entreprise**

L'Association des Personnes avec une Déficience de l'Audition (APDA) est un organisme communautaire québécois qui a pour mission de favoriser l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience de l'audition. Elle offre des services d'aide et d'entraide, puis de défense de droits tout en sensibilisant et en conscientisant la population aux besoins de ces personnes et de leur réalité. L'association a réalisé un petit guide destiné aux dirigeants, avec des conseils pour rendre l'entreprise accessible aux malentendants.

Ce guide numérique gratuit a été réalisé spécialement pour sensibiliser les entreprises à la surdité. L'APDA croit que les entreprises ont un rôle important à jouer. Les établissements de la santé, les transports en commun, restaurants, salles de spectacle et de cinéma sont les lieux ou services publics où les personnes malentendantes ont le plus de défis courants à surmonter.

Grâce à cet outil, les employeurs peuvent maintenant avoir accès à des conseils pratiques pour mieux s'adapter et communiquer avec les personnes ayant un trouble de l'audition. Ils seront plus sensibilisés à la surdité et leur clientèle ainsi que leurs employés qui en retireront aussi des bienfaits.

Finalement, en soutenant la différence et en démontrant une pratique plus respectueuse et humaine auprès des personnes vivant avec un problème de l'audition, les employeurs se démarqueront positivement aux yeux des consommateurs.

10 bonnes pratiques pour rendre accessible une entreprise aux malentendants

1. Bonifie le guide d'accueil et d'intégration de ses employés en y insérant des stratégies de communication
Incluez dans le guide d'accueil et d'intégration de votre personnel un texte qui explique ce qu'est une personne sourde ou malentendante en plus des stratégies de communication à employer avec elles.

2. Sensibilise ses employés à la déficience auditive
Que ce soit pour en apprendre davantage sur la surdité, connaître les aides de suppléance à l'audition disponibles sur le marché ainsi que les ressources existantes, proposez des séances d'information ou une formation à vos employés.

3. Mise sur la communication écrite
Demandez aux personnes malentendantes quelle est la meilleure façon de communiquer avec elle.
Pensez également à vous servir des pictogrammes pour rendre les informations plus visuelles.

4. Embauche des personnes malentendantes
Engager une personne malentendante est une excellente façon de sensibiliser votre personnel à la surdité.

5. Active le sous-titrage des écrans et des vidéos sur Internet
Ajoutez des sous-titres à vos vidéos ou émissions de télévision qui sont diffusées sur les écrans de votre établissement.

6. Fait attention au volume de la musique diffusée
Lorsqu'elles sont en groupe, les personnes malentendantes doivent se concentrer pour suivre les discussions. Pour les aider, évitez de mettre la musique trop forte.

7. Adapte ses services avec des aides techniques et technologiques
Pensez aux boucles magnétiques, les téléphones amplifiés ou encore les amplificateurs de conversations.

8. Offre le support technique, la réservation et l'achat en ligne
De nombreuses personnes malentendantes préfèrent échanger en ligne (par courriel) avec votre support technique, de réservation de billets ou d'achat de biens ou services.

9. Affiche le pictogramme de l'oreille barrée
Pensez aussi à accompagner le pictogramme d'une petite note incitant les personnes malentendantes à mentionner leur surdité, même dans une offre d'emploi.

10. Communique avec les ressources existantes dans le domaine de la santé auditive
Donner la liste des administrations et des associations qui peuvent venir en aide aux malentendants.

Pour consulter le guide :
https://ousortirsanslimites.com/guide

Kim Auclair
Agente de communication
www.apda.ca

Sourd et certain

Vivien Laplane, autoédition Vivien apprendre à écouter, 2019

Vivien Laplane se définit comme un « sourd oralisant », appareillé à l'âge de 2 ans, ayant commencé à parler vers 5 ans. Après une scolarité en milieu ordinaire, à l'adolescence, il fait l'expérience de la LSF dont il s'est senti proche de cette culture de façon éphémère.

Le théâtre lui a permis de s'exprimer. Par la suite il a souhaité se servir de cette expérience pour se lancer dans la formation et la sensibilisation sur le handicap. Son souhait est de faire passer un message pragmatique et positif sur la surdité, faire le lien entre les personnes entendantes et les personnes sourdes et malentendantes.

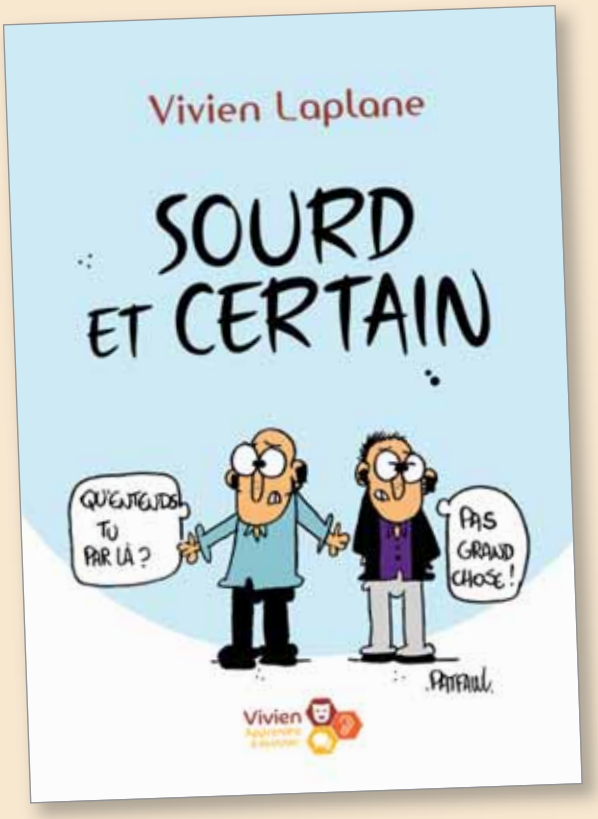

Depuis 2016, il est devenu youtubeur pour faire entendre ce qu'est la surdité, apporter un regard décalé et positif sur le handicap. Depuis 2018, il a créé son entreprise pour mener des formations de sensibilisation par différents médias (vidéo, livre). Les conférences théâtralisées sur le thème de la malentendance, de la surdité appliquée aux situations de la vie quotidienne, au monde du travail… sont un moyen de faire passer le message de la diversité, l'importance de l'écoute, moyen d'aller contre les préjugés et les a priori.

Le livre *Sourd et certain* est un recueil de textes écrits sur la surdité depuis 2013 sur son blog apprendre à écouter. Il utilise plusieurs modes d'écriture tel que la poésie, des nouvelles, des réflexions, des témoignages, des lettres adressés aux parents d'enfants sourds etc.

Chaine youtube :
https://www.youtube.com/channel/UCSblAHbSj7vSEDtb8vd0TOA

Extraits

p16 : *« Entendre, cela serait comme apercevoir une maison et savoir qu'elle est là mais sans s'approcher. Alors qu'écouter, c'est s'approcher de cette maison, mieux saisir comment cette maison est construite et puis surtout savoir qui l'habite. Écouter, c'est aller dans son jardin et être invité à prendre le thé, de cœur à cœur avec confiance »*

p74 : *« J'aurais aimé être sourd quand des mots durs sont dits [….] Je ne resterai jamais sourd aux encouragements, aux mots vrais et agréables. »*

p79 : *« Je suis sourd et je ne suis pas obligé de signer. J'ai trouvé le moyen de communication qui me convient pour être en lien avec des personnes que je souhaite rencontrer. Comme les entendants. Je suis bien sûr différent, mais qui n'est pas différent ? Conjuguons nos différences et nos ressemblances. Nous trouverons toujours un moyen pour nous entendre. »*

Rachel Poirier

Conférence

La conférence théâtralisée a été présentée au Congrès. Vivien Laplane a captivé le public du Congrès et l'a fait rire aux éclats !

Nos associations & sections

Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIIIe boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Tél. : 09 72 45 69 85 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

02 ASMA Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
https://www.ardds12.yo.fr/
f

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 64 13 57
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr - f

14 Oreille et Son Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen - Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com
Blog :
http://oreilleetsoncalvados.overblog.com/

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
https://surdi15.wordpress.com/ - f

22 Section ARDDS 22 « La Bande Son »
15 bis, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25 Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
http://asso-sourdine.blogspot.fr - f

29 Surd'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr/
contact.surdiroise@gmail.com
f

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descossy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Madame Lambard
96, rue Marcelin Berthelot
33000 Bordeaux
secretariat.ae33gmail.com
f - t

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr/

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
f

54 Surdi Lorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille-et-Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org
f

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
http://assomieuxsentendre.fr/

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 /
section ARDDS 63
16, rue jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10 bis, rue Jangot
69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative
et Citoyenne du XXe
18-20, rue Ramus
75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél. : 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC Association Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
aific@orange.fr
www.aific.fr - f

76 CREE-ARDDS 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://perso.numericable.fr/durdo

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 04 90 25 63 42
06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94 Fraternité pour la Communication des personnes Malentendantes du 94
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Malentendants, devenus-sourds...

...ne restez plus seuls !

Retrouvez également 6 millions de malentendants sur facebook et twitter